



Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques INSB

Recommandation

Sur l'harmonisation des processus d'évaluation dans le cadre des appels d'offre spécifiques au sein du CNRS

Le but de ce message est de faire une suggestion constructive concernant l'uniformisation du processus d'évaluation scientifique des appels d'offre thématiques proposés par le CNRS.

Le CNRS est un organisme scientifique avec forte visibilité internationale et à ce titre perçu comme un organisme avec des exigences élevées de qualité scientifique et de respect des principes éthiques.

Le CNRS œuvre à promouvoir la meilleure recherche au-delà de son capital humain et du soutien de base aux unités, via des appels d'offre (AO) thématiques et/ou spécifiques. Les AO sont essentiels pour stimuler/concrétiser l'émergence de nouvelles idées, le développement des preuves de concept pour des projets innovants, l'essor de thématiques porteuses et favoriser la réussite de jeunes chercheurs dans un système de recherche de plus en plus compétitif.

Cependant, alors qu'au sein même du CNRS, on a souvent critiqué l'opacité du processus d'évaluation de l'ANR et recommandé une révision de certaines règles de son fonctionnement, et que le CNRS est très attentif à la déontologie et à la prévention de la fraude scientifique, force est de constater qu'une amélioration importante reste possible en matière d'uniformisation et de transparence du processus d'évaluation des AO spécifiques au CNRS.

En effet, il semble y avoir une grande disparité des modes de fonctionnement des comités de ces AO, et de transparence du processus d'évaluation. Par exemple, certains programmes communiquent les rapports d'évaluation ou du moins un résumé des points forts/faibles et une justification argumentée de la décision finale, d'autres évaluations sont plus opaques, peut-être à cause de leur jeunesse (par exemple certains AO de la Mission pour l'Interdisciplinarité : Origines, X-life...). Il est souvent argumenté que l'absence de règles très définies et strictes permettrait une plus grande célérité de l'évaluation mais la transparence reste essentielle dans un souci d'éthique et d'efficacité scientifique (le retour aux demandeurs est extrêmement utile).

Pour remédier à cette disparité nous recommandons :

- Uniformiser le processus d'évaluation et de communication des résultats des AO CNRS dans l'ensemble des instituts du CNRS
- Indiquer de manière claire, exhaustive et non ambiguë l'ensemble de critères pris en compte pour la décision de financement (ou pas) d'un projet. Ceci inclut les critères scientifiques et non scientifiques (par exemple indiquer clairement si les porteurs de projets ERC ou ANR – présent ou



passé et quel que soit le sujet – sont éligibles ou non, si le matériel informatique type serveur/cluster est éligible ou non, etc.)

- Veiller au respect le plus strict des règles déontologiques de gestion de conflits d'intérêt, objectivité et ouverture d'esprit, en suivant les recommandations du COMETS (Guide pour promouvoir une recherche intègre et responsable 2016 ; Charte déontologique de l'évaluateur scientifique 2012)
- Rendre publique la composition des comités d'évaluations de chaque AO après l'évaluation des projets et veiller au renouvellement régulier des membres des programmes de longue durée.
- Communiquer à chaque porteur de projet un rapport d'évaluation et/ou un résumé détaillé des points forts, point faibles et argumentations ayant motivé le financement ou non financement. Ce rapport fait au sein des comités doit être valorisé par leur transmission aux porteurs de projet qui peuvent s'en saisir pour améliorer leurs futurs projets/demandes de financement. A ce jour, ce travail en conscience des rapporteurs (pairs) est minoré.

Christelle BAUNEZ

Présidente du CSI INSB

Recommandation adoptée le 25 juin 2018
18 votants : 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- Antoine PETIT, président-directeur général du CNRS
- Catherine JESSUS, directrice de l'INSB
- Bruno CHAUDRET, Claire LEMERCIER, François TRONCHE, Peggy CENAC-GUESDON, Alexandre ZIMMER, François BONNAREL, Sylviane CHAINTREUIL, Corinne BONNET, Olivier COUTARD, Pierre-Olivier AMBLARD, Françoise MASSINES, Philippe HAPIOT, Marc BILLAUD, Laurence PRUVOST, Benoit MOSSER, Nabil HATHOUT, Dmitry PEAUCELLE, Pascale LAUNOIS-BERNEDE, Bertram BLANK, Danièle ESCUDIE, Franck POITRASSON, Jean-Pierre DJUKIC, Cécile MICHEL, José-Miguel SANCHEZ-PEREZ, Fabrice PLANCHON, Christian BARILLOT, membre de la C3N



- **Boris VAUZEILLES**, président de la section 16, **Yves GAUDIN**, président de la section 20, **Hugues ROEST CROLLIUS**, président de la section 21, **Laurent KODJABACHIAN**, président de la section 22, **Eric MARECHAL**, président de la section 23, **Marc BILLAUD**, président de la section 24, **Philippe FAURE**, président de la section 25, **Pascal BARONE**, président de la section 26, **François TROTTEIN**, président de la section 27 et **Monique BERNARD**, présidente de la section 28, **Fabrice VAVRE**, président de la section 29, **Sandro VAIENTI**, président de la CID 51, **Florian LESAGE**, président de la CID 54.